



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240828-D2024_101-AR

DECISION 2024 – 101

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant le règlement de consultation publié en vue de l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation/rénovation du Centre aquatique Cap Vert,

Considérant l'organisation d'un jury dans le cadre de cette procédure avec négociation,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la procédure avec négociation destinée à l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation/rénovation du Centre aquatique Cap Vert, ont été désignées pour siéger au jury constitué selon les dispositions du règlement de la consultation :

- Monsieur PAQUET Michel, Président de la CCCE, au titre de Président du jury,
- Monsieur ZENNER Bernard, Vice-Président aux Finances communautaires,
- Monsieur KREMER Guy, Vice-Président en charge du Suivi des Travaux,
- Monsieur BAUR Denis, Vice-Président en charge du Développement Numérique et des NTIC,
- Monsieur LORENTZ Maurice, Vice-Président en charge de la Politique de la Petite Enfance et des Affaires Sociales,
- Monsieur NOUSSE Denis, Maire de Berg-sur-Moselle,
- Monsieur ROBINET David, Vice-Président en charge de la Politique Sport et Culture,
- Monsieur SCHMITT Michel, Maire de Breistroff-la-Grande.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 28 août 2024

Le Président

Michel PAQUET



décisions / Publication sur le site de la CCCE : le 06 septembre 2024